



# VILLE DE ROUYN-NORANDA

## BUREAU DU MAIRE

Rouyn-Noranda

6212-03-025

Par télécopieur (418) 643-4143

Le 25 octobre 2001

Monsieur André Boisclair, ministre  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifrice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1X 5V7

**OBJET : Projet de Multitech/GSI Environnement  
et ordonnance No 447**

Monsieur le Ministre,

À plusieurs reprises déjà, nous sommes intervenus auprès de votre Ministère afin qu'une solution finale et satisfaisante pour toutes les parties puisse être mise en place pour la gestion des déchets solides provenant du service de collecte municipal offert par la Ville de Rouyn-Noranda à ses citoyens. Après de nombreuses péripéties, une telle solution a été identifiée en l'aménagement projeté d'un lieu d'enfouissement sanitaire conforme par le consortium Multitech/GSI Environnement. Ce projet, qui a maintenant franchi l'étape de la consultation publique, fait malheureusement l'objet d'une demande d'audience publique par un organisme montréalais et par deux citoyens de Rouyn-Noranda, une quatrième demande provenant du Conseil régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue ayant été par la suite annulée puisqu'une rencontre avec le promoteur a permis de lever les doutes et inquiétudes manifestés à l'origine par cet organisme.

Par ailleurs, vous avez récemment nommé un enquêteur médiateur du Bureau d'audiences publiques en environnement pour vérifier s'il était possible aux trois demandeurs d'obtenir les informations nécessaires permettant de lever leur demande d'audience publique, ce qui aurait eu pour effet d'accélérer le traitement du dossier du consortium Multitech/GSI Environnement et permis d'offrir à temps à la Ville de Rouyn-Noranda une solution pour la disposition de ses déchets solides, et ce, en

...2

### ROUYN-NORANDA, CITÉ ÉTUDIANTE

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : (819) 797-7111 Télécopieur : (819) 797-7120

concordance avec le délai additionnel accordé par le Tribunal administratif du Québec suite à l'audition relative à l'ordonnance N° 447. D'ici quelques jours, l'enquêteur médiateur nommé vous remettra son rapport et vous serez alors à même de prendre une décision finale quant à la tenue ou non d'une audience publique pour le projet du consortium Multitech/GSI Environnement. Vous connaissez bien les attentes de la Ville de Rouyn-Noranda dans ce dossier et la décision que vous prendrez permettra au consortium Multitech/GSI Environnement de nous offrir ou non, le 1er juin 2002, le lieu d'enfouissement sanitaire dont nous avons besoin pour la disposition des déchets solides. Cependant nous sommes conscients qu'en raison de l'arrivée de la saison hivernale et des contraintes et délais qu'impose l'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire conforme, cette date butoir du 1er juin 2002 devient de plus en plus problématique. Afin de ne pas pénaliser les contribuables de Rouyn-Noranda et la Ville de La Sarre, le conseil a résolu de vous demander à ce que la date de fermeture de l'actuel dépotoir de Rouyn-Noranda puisse être arrimée à la date d'ouverture effective du lieu d'enfouissement sanitaire proposé par le consortium Multitech/GSI Environnement. Ceci permettrait d'éviter la réalisation d'investissements substantiels pour une courte période de temps, de mettre en péril la nécessaire relation de bon voisinage que nous devons maintenir au niveau régional et d'allouer le temps nécessaire pour une réalisation ordonnée et sécuritaire du futur lieu d'enfouissement sanitaire par le consortium Multitech/GSI Environnement. Pour notre part nous souhaitons quand même que tous les éléments soient mis en place pour que l'échéancier fixé par le Tribunal administratif du Québec puisse être rencontré mais cela ne dépend plus maintenant de notre volonté.

Je suis disposé à vous rencontrer pour discuter de vive voix de ce dossier d'importance pour notre communauté et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

Le maire suppléant,



Gérald Lévesque

GL/dm

p.j. Rés. N° 2001-687

c.c. M. Rémy Trudel, député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue  
M. Horace Lessard, maire de la Ville de La Sarre  
M. Alain Cloutier, enquêteur médiateur, BAPE  
Conseil municipal  
Consortium Multitech/GSI Environnement  
M. Yvan Rouleau, Tribunal administratif du Québec  
M. Louis Cormier, Tribunal administratif du Québec



# VILLE DE ROUYN-NORANDA

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ROUYN-NORANDA

À une séance régulière ajournée des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2001 à 20 h 00, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents :

monsieur Roger Proulx,	conseiller au district Rouyn-Noranda-Ouest
monsieur Patrice Guimond	conseiller au district Dallaire
monsieur Roger Poulin,	conseiller au district Centre-Ville
monsieur Gérald Lévesque,	conseiller au district Vieux-Noranda
monsieur Denys Vachon,	conseiller au district Des Pionniers
monsieur Jean-Pierre Lacasse,	conseiller au district Beaudry

formant quorum du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Gérald Lévesque, maire suppléant.

Sont également présents, M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

ATTENDU QU'en vertu de la décision émise par le Tribunal administratif du Québec, section du territoire et de l'environnement, la Ville de Rouyn-Noranda ne pourra après le 1er juin 2002 utiliser son actuel dépotoir pour l'élimination des déchets solides provenant du service de collecte municipal ;

ATTENDU QUE ce délai a été fixé par le Tribunal administratif du Québec afin de tenir compte de l'ouverture prochaine du lieu d'enfouissement sanitaire proposé par le consortium Multitech/GSI environnement, et ce, selon les échéanciers qui avaient été établis de façon raisonnable lors de la tenue des audiences dudit Tribunal administratif du Québec ;

ATTENDU QUE la décision du Tribunal administratif mentionne que la démarche entreprise par la Ville de Rouyn-Noranda afin de solutionner de façon définitive le problème de gestion des matières résiduelles provenant du service de collecte municipal pourrait connaître son dénouement à l'été 2002 «si tant est que tous les intervenants au dossier le traitent en mode accéléré» ;

...2

## ROUYN-NORANDA, CITÉ ÉTUDIANTE

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : (819) 797-7111      Télécopieur : (819) 797-7120

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ROUYN-NORANDA

Rés. N° 2001-687 : (suite)

ATTENDU QUE suite au dépôt du projet de Multitech/GSI environnement pour l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire de Rouyn-Noranda, le Bureau d'audiences publiques en environnement a tenu une période de consultation tel que prévu par la loi ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a décrété une prolongation de 15 jours à ladite période de consultation ;

ATTENDU QU'une fois la période de consultation terminée, des demandes relatives à la tenue d'audiences publiques sur ce projet ont été déposées ;

ATTENDU QUE suite à une médiation effectuée par la Ville de Rouyn-Noranda et le consortium Multitech/GSI environnement auprès du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, cet organisme a retiré sa demande d'audiences publiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a clairement indiqué au ministre de l'Environnement les difficultés qu'amènerait la tenue d'audiences publiques sur ce projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ;

ATTENDU QUE les conditions climatiques que connaît la région, jumelées à la tenue d'audiences publiques, compromettent la livraison du futur lieu d'enfouissement sanitaire et qu'ainsi le délai du 1er juin 2002 ne pourra être rencontré ;

ATTENDU QUE toutes mesures temporaires visant l'élimination des déchets solides provenant du service de collecte municipal ainsi que ceux provenant du service offert par l'entreprise privée aux commerces, industries et institutions de Rouyn-Noranda, comportent des difficultés majeures (litige avec la Ville de La Sarre, coût d'aménagement d'un centre de transbordement et de transport vers la région de Montréal, risques de déversements sauvages ou d'incinérations illégales, etc.) ;

ATTENDU QUE tous les délais occasionnés à la réalisation du projet de Multitech/GSI environnement sont indépendants de la volonté de la Ville de Rouyn-Noranda et de ses citoyens et qu'il serait donc anormal que ceux-ci aient à subir financièrement les conséquences de ces retards ;

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE ROUYN-NORANDA

Rés. N° 2001-687 : (suite)

EN CONSÉQUENCE,

Rés. N° 2001-687 : Il est proposé par le conseiller Patrice Guimond  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Lacasse  
et unanimement résolu  
que demande soit adressée au ministre de l'Environnement  
du Québec, M. André Boisclair, afin que la date d'application de l'ordonnance émise  
le 28 juin 2000 et portant le N° 447 soit reportée jusqu'à la date d'ouverture du lieu  
d'enfouissement sanitaire du consortium Multitech/GSI environnement dont la  
réalisation est projetée sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme, ce 2 octobre 2001

Le greffier,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Samson', with a long horizontal line extending to the right.

Daniel Samson

DS/dm